

OBSERVATOIRE

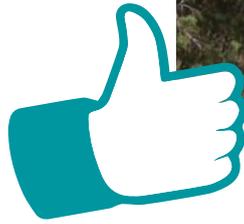
de la prise en compte de

L'EAU

dans les projets d'aménagement



46



CAHORS

ENTRÉE SUD

La préservation
et la gestion des inondations
La gestion des eaux pluviales
et du ruissellement
La valorisation esthétique
et paysagère du projet

Identité du projet

LIEU	Cahors (46) 20 141 habitants (2021)
PROGRAMME	Autre (entrée de ville)
SUPERFICIE	37,5 ha
ENVELOPPE FINANCIÈRE (part de la prise en compte de l'eau)	Non défini (études préalables en cours)
TERME DU PROJET	fin des travaux prévus pour 2030

ACTEURS ET ORGANISMES IMPLIQUÉS

MOA : le Grand Cahors

MOE : Non défini (études préalables en cours)

Organismes partenaires : EPFO, Etablissement Public de Bassin du Lot, Agence de l'eau Adour-Garonne, Cerema, Région Occitanie, Département du Lot, CAUE.

Description

À vocation commerciale, la zone économique de l'entrée sud accueille 120 entreprises, générant environ 1 000 emplois. Empruntée par 19 000 véhicules par jour, elle se situe à 5 minutes du centre-ville de Cahors et bénéficie de tous les réseaux dispensés en limite de propriété (électricité, télécom, internet, eaux usées, eau potable, gaz de zone, éclairage public...).

Zone commerciale historique, l'entrée sud a été, à plusieurs reprises, confrontée à d'importantes crues. En 2004, son classement en zone rouge du PPRI (plan de prévention des risques inondation) a figé son développement, entraînant un vieillissement de l'appareil commercial et une paupérisation urbaine de cette entrée de ville.

Ce secteur de l'entrée sud revêt ainsi des enjeux croisés de gestion du risque d'inondation et de requalification urbaine d'entrée de ville à vocation commerciale, vitale pour son attractivité et plus généralement pour le développement économique de l'agglomération. Il s'agit donc dans ce site contraint d'articuler prévention du risque d'inondation, urbanisme, économie, nouvelles mobilités, patrimoine et paysage.

Les études préalables sont en cours et les premiers travaux sont prévus sur 2024-2025.

Plus d'informations : <https://cahorsagflo.fr/lentree-sud-0>

Observatoire financé par :

Agences d'urbanisme partenaires :



Motivations

Pour une prise en compte de l'eau dans le projet d'aménagement

En terme hydrologique, le cours d'eau le Lacoste coule dans la zone commerciale de l'entrée Sud mais le ruisseau est plus communément appelé le Bartassec (nom de l'un de ses affluents). La zone commerciale draine par ailleurs le bassin versant du Bartassec qui se jette dans le Lot en amont de la Fontaine des Chartreux, principale source d'eau potable de Cahors. Les ruisseaux de Lacoste et du Bartassec sont tous deux marqués par des contrastes très importants dans leur régime hydrologique : le plus souvent à sec, ils connaissent des montées d'eau très rapides (temps de réponse de quelques heures) et peuvent rapidement inonder toute la vallée.

Le système hydraulique constitue la principale contrainte, et peut-être l'atout le plus singulier, pour la requalification de cette entrée de ville, en ce qu'il réinterroge les problématiques et les contraintes dans une optique d'adaptation et de solutionnement. Le programme d'aménagement hydraulique devra répondre au double objectif de réduction de la vulnérabilité et de reconquête urbaine.

ZOOM SUR L'IMPERMÉABILITÉ DES SOLS

Des actions de désimpermeabilisation et de renaturation sont prévues dans le projet d'aménagement. Le Grand Cahors entend notamment mettre en œuvre une stratégie d'infiltration de l'eau dans le sol après stockage, d'amélioration de la qualité de l'air et des eaux par des actions de renaturations en îlots dans le périmètre objet du présent PPA. La première action concrète consiste en l'opération de renaturation de l'ancien centre de contrôle technique auto situé au Roc de l'Agasse. Le deuxième secteur concernera l'ex garage Atelier 46, les deux pavillons situés avenue Anatole de Monzie et le pavillon situé rue Henri-Dunant, qui seront démolis d'ici la fin du 1er semestre 2024. L'ex-Pôle vert sera quant à lui démolit d'ici la fin 2024.

Données techniques

Les aménagements vertueux mis en place à l'échelle du projet

Sur le volet réduction de la vulnérabilité, il s'agira d'engager un recalibrage local du lit du ruisseau, l'aménagement de chenaux de décharge, et lorsque cela est nécessaire d'ouvrages de fermeture pour maintenir les ouvrages existants, et de construction d'ouvrages neufs. Il en résulte un « système d'endiguement » dont les caractéristiques précises restent à définir. Ces aménagements hydrauliques sont décrits dans la fiche action n°617 du PAPI complet « Réaliser les travaux de ralentissement dynamique sur le Bartassec » et seront précisés à la faveur de l'étude de maîtrise d'œuvre hydraulique en cours.

Il est par ailleurs prévu des aménagements de zones humides en amont, et de la renaturation de terrains sur plusieurs sites tout au long du linéaire, qui auront vocation à servir de zones d'expansion de crue.

Gestion et entretien des espaces en eau

Non défini (études préalables en cours)



Vous voulez en savoir plus ?
Contactez le commanditaire du projet

Grand Cahors
Hélène MARRE, Chargée de missions
auprès du Directeur général des services
@ hmarre@grandcahors.fr
) 07 65 21 17 04